

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 MARS 2022

L'an deux mil vingt et un le trois mars à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Marolles, sous la présidence de Monsieur Roland EDELINE, Maire ;

Etaient présents : EDELINE R, CUADRADO K, DAGUIN R, BOUVIER T, LEMAITRE C, CATHERINE C, POTIRON B, PILAT A, LIGNEL G, RUAUX JC, BIANCHI M, LEROUX C, NUTTENS G, GROUSSARD P,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : MAES F,

**Nombre de conseillers en exercice : 15**                      **Présents : 14**                      **Votants : 14**

**Date de convocation : 4 janvier 2022**                      **Date d'affichage : 13 janvier 2022**

*Sont examinés les points à l'ordre du jour.*

### **1 - Marché pluriannuel de prestations de services en procédure adaptée pour l'entretien de la commune**

#### **Délibération n°2022-04**

Vu la délibération n°2022-01 en date du 12 janvier 2022 ayant pour objet la préparation d'un marché pluriannuel de prestations de services pour l'entretien de la commune de Marolles à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022

Vu l'avis d'appel public à la concurrence déposé le 14 janvier 2022 sur la plateforme dématérialisée d'info@locale sur le lien <https://www.uamc14.org/marolles>

Vu le procès verbal d'ouverture des plis de la commission marché public en procédure adaptée en date du 23 février 2022 ayant enregistré l'offre de deux entreprises via la plateforme dématérialisée d'Info@locale, et le rapport d'analyse des offres enregistrées, à cette même date,

Considérant les offres reçues en mairie par voie dématérialisée et les critères d'attribution du règlement de consultation,

Après examen de l'ensemble des offres, la commission a émis un avis favorable envers l'offre n°2 de l'entreprise MB PAYSAGE et propose de lui attribuer le marché pluriannuel sur trois années,

#### **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Décide** d'attribuer le marché pluriannuel de prestations de services pour l'entretien de la commune à l'entreprise MB PAYSAGE ZA Les Tuilleries 27260 CORMEILLES,

- pour une durée de trois ans,
- pour les prix suivants :
  - prestation annuelle de base globale : 22 680 € HT soit 27 216 € TTC (révisable selon l'indice EV4), soit 68 040 € HT pour les trois années
  - prestation supplémentaire travaux en régie pour des travaux divers 35 € HT de l'heure

**Autorise** le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et à signer tout document afin de réaliser cette opération,

**Dit** que les crédits sont prévus au budget 2022 de la commune : chapitre 11, article 615231

## **2 - Subventions communales – Budget 2022**

### **Délibération n°2022-05**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'allouer au budget 2022 les subventions suivantes :

- Amicale de anciens combattants de Marolles L'Hotellerie : 350 €
- Le club du 3<sup>ème</sup> âge de la Marotellerie : 450 € plus le prêt de la salle en semaine
- L'association Marolles Sports et Loisirs : 450 € plus la mise à disposition de la salle polyvalente trois week-end dans l'année (prêt salle, vaisselle et électricité)
- L'association des parents d'élèves de Marolles : 450 € plus 1250 € pour les classes de découvertes ; ainsi que la mise à disposition de la salle polyvalente trois week-end dans l'année (prêt salle, vaisselle et électricité)
- L'association de la ligue contre le cancer, le comité du Calvados : 200 €
- L'association Art sacré du Pays d'auge, patrimoine culturel : 140 €
- L'association du Refuge Animal Augeron : 720 €
- La Fondation du Patrimoine délégation régionale de Normandie : 140 €
- L'association de Portage de Repas ADMR de MOYAUX : 300 €

Le montant total de ces subventions sera inscrit au budget 2022 au compte 6574 : subventions de fonctionnement aux associations.

## **3 – Questions diverses**

**Terrain de pétanque** : Monsieur le Maire présente au conseil un devis pour la fourniture de sable de Mouen pour l'entretien du terrain de pétanque qui s'élève à la somme de 444.00 € TTC. Le conseil accepte ce devis. Ce sable sera mis en œuvre par les usagers du terrain de pétanque.

Fait et délibéré en séance les : jour, mois et an susdits.